



# La Gazette de FO Matmut

## Mars 2023



### **EDITO** 60 ou 64 ans : un choix de société

par Michel Lemaire, DSR et RS FO Matmut

Depuis quelques semaines, les français expriment leur opinion par une série de grèves. Dans les villes de toute taille, les français de tout âge, jeunes et vieux, cadres et ouvriers descendent dans la rue pour s'opposer au gouvernement, qui souhaite repousser l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Le Gouvernement aidé par les médias répètent inlassablement que « l'espérance de vie augmente alors il faut travailler plus longtemps. » Les comptes ne sont pas à l'équilibre. L'équation est simple non ?

Au pays des 35h, serions-nous fainéants au point de faire tomber notre système de retraite par répartition ?

#### **Faut-il forcément travailler longtemps pour être productif ?**

Les données statistiques offrent un élément de réponse des plus étonnants. Bien que la productivité au travail des Français soit légèrement inférieure à celle des Américains, elle reste largement supérieure à celle de leurs voisins européens. En réalité, elle dépasse même la moyenne des pays du G7. Et les Français font également mentir les idées reçues et la durée légale de leur semaine de travail, fixée à 35 heures, avec un volume horaire hebdomadaire supérieur à celui des Allemands, pourtant réputés pour leur zèle.

#### **Devons-nous travailler plus longtemps puisque nous vivons plus longtemps ? Mais où trouver les « 150 milliards d'euros sur les dix prochaines années » pour financer la retraite comme le souligne Élisabeth Borne ?**

Je vais reprendre les propos de Monsieur Stéphane Hessel : « On ose nous dire que l'État ne peut plus assurer les coûts de ces mesures citoyennes. Mais comment peut-il manquer aujourd'hui de l'argent pour maintenir et prolonger ces conquêtes alors que la production de richesses a considérablement augmenté depuis la Libération, période où l'Europe était ruinée ? Sinon parce

que le pouvoir de l'argent, tellement combattu par la Résistance, n'a jamais été aussi grand, insolent, égoïste, avec ses propres serviteurs jusque dans les plus hautes sphères de l'État. »

Et puis, il faut arrêter de faire des cadeaux aux entreprises surtout lorsque les exonérations ne servent pas à augmenter les salaires. Par an, c'est 15 milliards d'exonérations de cotisations patronales. Sur 10 ans, nous comblons les 150 milliards d'euros. Tout est une question de volonté et de vision de la société. Soit le Gouvernement fait travailler les français jusqu'à épuisement soit le Gouvernement cesse de faire des cadeaux aux entreprises.

Car certes, l'espérance de vie a augmenté. Mais l'espérance de vie en bonne santé, qui évalue le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, stagne. L'espérance de vie en bonne santé s'élève à 67 ans pour les femmes et à 65 ans et 6 mois pour les hommes. Alors travailler plus longtemps pour, une fois en retraite, attendre la mort sans avoir profité de la liberté retrouvée, ce n'est pas entendable.

#### **Il faut préserver nos acquis sociaux.**

En 1981, François Mitterrand accédait à la présidence avec une nouvelle vision de la retraite : "Vivre enfin !". C'est lui qui ramena l'âge de départ de 65 à 60 ans. L'idée était d'instaurer un « droit au repos que les travailleurs sont fondés à revendiquer en contrepartie des services rendus à la collectivité à l'issue d'une durée de carrière normale. »

Il faut préserver notre modèle, notre idéal. A 60 ans, il est temps de profiter de la vie. Nous avons terminé de travailler, les enfants sont a priori grands et autonomes. Pour une fois dans notre existence, nous pouvons faire exactement ce qui nous chante, profiter de la vie avant d'entamer la seconde partie de la retraite qui est le déclin, le veuvage, la maison de retraite et à terme, la fin.

Le Gouvernement voudrait nous faire profiter que de cette seconde partie ?

Ce n'est pas entendable. Nous méritons mieux.

## **DOSSIER** Demandes faites à la Direction

Voici les dernières mises à jour :

### Salaire des Dirigeants

Demande du 26/01/2023.

Annuellement nous demandons à la Direction le montant des 10 plus gros salaires à la Matmut dans le cadre des NAO.

Comme d'habitude, la Direction est réfractaire à communiquer ces informations

**Discrètement, sur la BDESE, la Direction a indiqué que nous aurons les informations lors du CSE de mars 2023.**

### Retour en entreprise des salariés vulnérables au Covid

Demande du 27/02/2023.

FO Matmut a demandé si les mesures de protection pour le retour des salariés vulnérables au Covid ont été respectées.

**Nous attendons toujours la réponse.**

### Conseiller en assurance et gestion de sinistre

Demande du 27/02/2023

**Des collègues en assurance ont été informés qu'ils allaient devoir gérer des sinistres.**

Nous avons fait part à la Direction de notre étonnement car notre organisation syndicale avait questionné la Direction en CSE sur les raisons de cette formation et la Direction avait répondu que cela était **pour la culture des conseillers** et qu'il était nullement question de gestion sinistre.

**FO Matmut a rappelé être fermement opposée à la gestion de sinistre par des collègues des agences.**

### Absence non rémunérée pour cause de grève

Demande du 01/03/2023

FO Matmut a interpellé la Direction concernant la retenue sur salaire pour cause de grève. Le taux horaire de janvier est différent de celui de février. Pour une journée de grève, la Direction a retenu plus en février. Nous avons voulu connaître le mode de calcul de la Direction ?

Nous avons été chanceux, la Direction nous a répondu le 2 mars !

Voici la réponse : les retenues pour les journées de grève sont arrêtées selon la méthode de l'horaire réel, issue des préconisations jurisprudentielles. Cela consiste à diviser le salaire mensuel par le nombre d'heures réellement effectuées pour le mois concerné.

Ainsi, à titre illustratif, pour un collaborateur à temps complet, le calcul est le suivant :

**Février** : 20 jours travaillés – une journée = 7 heures payées. Nous avons donc un total de 140 heures.

Le salaire augmenté de la prime d'expérience, le cas échéant, nous donne un total. Ce total est divisé par 140, ce qui nous donne le taux horaire qui sera appliqué dans le cas de déduction d'absences.

**Janvier** : 22 jours travaillés qui donnent 154 heures. Le total de salaire + prime éventuelle divisée par 154 est nécessairement inférieur donne un taux horaire mathématiquement inférieur à celui du mois de février.

### Formation en visio-conférence et télétravail

Demande du 01/03/2023

FO Matmut a interpellé la Direction sur les formations en visioconférence ayant lieu sur des demi-journées.

Il a été refusé aux collègues de télétravailler l'autre demi-journée en vain au motif que sur la convocation de la formation, il n'est pas indiqué que la formation est dispensée en télétravail. Les collègues vont devoir faire la formation sur site au milieu de l'équipe (il n'y a pas assez de place pour s'isoler).

FO Matmut a demandé à la Direction d'autoriser la formation en télétravail afin que les collègues puissent effectuer la formation dans des conditions optimales.

**Sans réponse à ce jour.**

### Problématique congés d'été secteur lyonnais

Demande du 14/03/2023

FO a interpellé la Direction concernant les congés d'été au sein des agences du secteur lyonnais.

Il est à nouveau exigé la présence de 50% des effectifs. Cela va à l'encontre des propos de Mme CIORNEI lors du CSE de mars 2022.

Cela est d'autant plus problématique car lorsque nous sommes en présence d'une agence de 5 personnes, il est exigé la présence de 3 personnes.

Cependant, les salariés du secteur lyonnais ont été convoqués pour des formations PROPULSE et dans les agences de 5 personnes, les collègues vont se retrouver à 2 pendant 2 jours.

Les salariés et notre organisation syndicale ne comprennent pas que lors de congés, il est exigé 3 personnes et pour des formations, 2 personnes en agence soit suffisant.

**FO Matmut a demandé à ce que la Direction rappelle les règles au DV.**

### Demande d'ouverture d'une négociation sur le forfait jour

Demande du 14/03/2023

Les salariés au forfait jour ne sont pas protégés. Nous avons constaté des abus. Nous avons demandé une négociation sur le forfait jour afin de protéger les salariés.

>> [Accéder au dossier](#) <<





**TRACT** Tous Ensemble

les 7 et 8 mars

Le 02/03/2023

Cette réforme n'a pas de sens, et ce n'est pas un syndicat qui le dit, c'est la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie qui le dit...

>> [Lire le tract](#) <<



**TRACT** La matmut adore l'alternance

Le 10/03/2023

FO Matmut est pour la redistribution de la richesse aux salariés.

C'est pourquoi, nous avons demandé à la Direction de reverser aux salariés tuteurs d'un alternant, l'aide à la fonction tutorale qu'elle perçoit pendant 6 mois par l'OPCO. Ce montant est de 230€ HT par mois...

>> [Lire le tract](#) <<



**TRACT** Inspection du Travail

: La confidentialité assurée.

Le 06/03/2023

**L'Inspection du Travail est repassée à St-Priest...**

Mais d'ailleurs, nous entendons tous parler de l'inspecteur du travail, mais savons-nous réellement quel est son rôle ? Souvent, lors de nos visites, nous répondons à des questions le/la concernant dont celle la plus essentielle :

Si je lui parle, la Direction va-t-elle le savoir ?

Collègues, n'ayez pas peur. Vous pouvez vous rendre en toute quiétude à l'Inspection du Travail. C'est comme à FO : ÉCOUTE, CONSEIL et CONFIDENTIALITÉ.

>> [Lire le tract](#) <<



**TRACT** Forfait jour :

Arnaque à la Matmut

Le 14/03/2023

À la Matmut, le forfait jour est prévu par l'article 21 de l'accord sur l'organisation de la réduction du temps de travail (ORTT) au sein de l'UES Matmut du 28 janvier 2005.

FO Matmut défend TOUS les salariés du groupe...

C'est pourquoi, au gré des discussions avec les cadres au forfait jour, nous nous sommes aperçus qu'ils n'étaient pas protégés...

>> [Lire le tract](#) <<

**NOUVEAU TRAC SUR FO-MATMUT.ORG !**

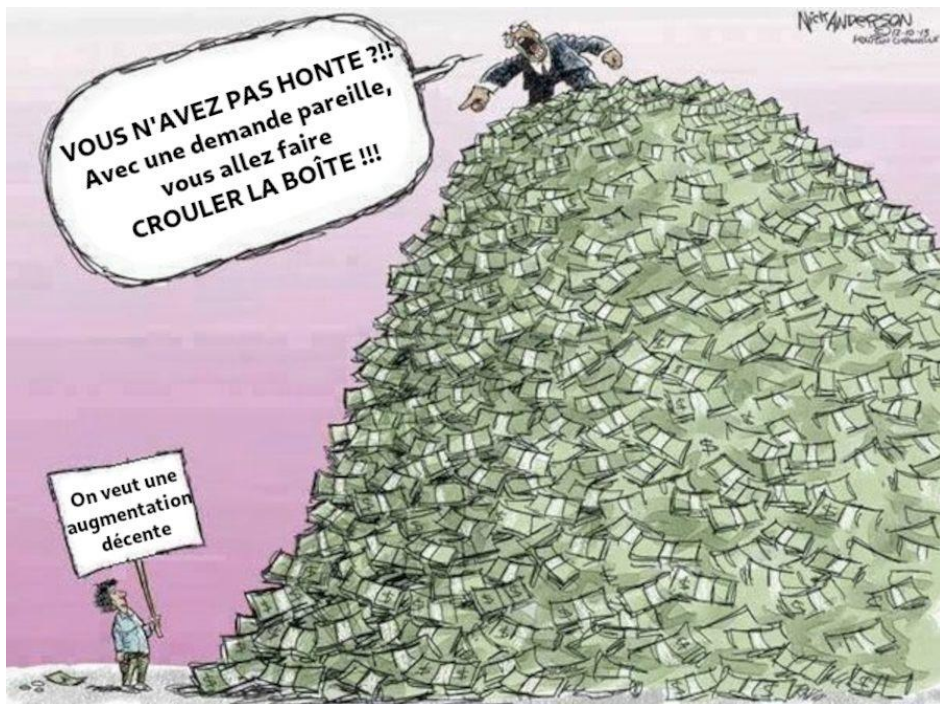
**NAO et Direction provocatrice**

Tract en **4 parties**

Vous y découvrirez pourquoi et comment a eu lieu l'intersyndicale, et pourquoi FO Matmut n'a pas signé l'accord.

Cette série sera publiée **le lundi 27 mars** directement sur [fo-matmut.org](http://fo-matmut.org).

Cette série sera aussi publiée au fur et à mesure sur Matmut Connect, à raison d'une partie chaque jour, à partir du 27/03.





Contre les attaques incessantes de ceux  
qui veulent bafouer nos droits,  
Bas-toi ! Rejoins la Force !

[fo-matmut.org](http://fo-matmut.org)

